

Protocole sanitaire Covid – 19 // La Flèche de Bordeaux

Préambule

Le protocole sanitaire « Covid – 19 // La Flèche de Bordeaux » recense l'ensemble des mesures organisationnelles, règles à prendre en compte, consignes et instructions applicables dans le cadre des activités sur le site de La Flèche de Bordeaux, suite à l'allègement du protocole national de déconfinement publié le 24 juin 2020. Il s'adresse à toutes les parties prenantes de l'association La Flèche de Bordeaux : les adhérents, les bénévoles, les employés et les prestataires.

Afin de préserver la santé des parties prenantes de l'association : les adhérents, les bénévoles, les employés et les prestataires, des mesures barrières renforcées sont mises en œuvre et synthétisées dans ce document pour permettre le maintien de l'activité dans le contexte épidémique Covid-19.

Ces mesures sont élaborées par la direction de l'association en concertation avec les services de la mairie de Bordeaux et de la Préfecture de la Gironde. Elles s'appuient sur les consignes gouvernementales, ministérielles et fédérales pour adapter les mesures de prévention à l'évolution de la situation.

Chaque personne présente sur le site de La Flèche de Bordeaux doit se conformer à l'ensemble des mesures de sécurité renforcée préconisées.

Les adhérents, employés et prestataires affiliés à une fédération sont tenus de respecter en complément du protocole sanitaire de La Flèche de Bordeaux, les protocoles sanitaires fédéraux des fédérations auxquelles ils sont affiliés concernant leurs activités :

FFAAA :

<https://www.aikido.com.fr/wp-content/uploads/2020/06/FFAAA-CTN-BP-pour-la-gestion-dune-seance-en-interieur-niv4-V3.pdf>

<https://www.aikido.com.fr/wp-content/uploads/2020/07/communiqu%C3%A9-de-presse-UFA-du-22-07-2020.pdf>

<https://www.aikido.com.fr/actualites/actualites-covid-19/>

FFKARATE:

https://www.ffkarate.fr/wp-content/uploads/2020/09/PROTOCOLE_SANITAIRE-DES-CLUBS_v2.pdf

FSGT :

<https://www.fsgt.org/federal/media/evenement/crise-covid-19-reprise-de-lactivit%C3%A9-physique-et-sportive>

<https://www.fsgt.org/sites/default/files/GestesBarrie%CC%80resGeneral.pdf>



Fédération Sport Pour tous :

<https://www.sportspourtous.org/medias/fichiers/COVID-19/Protocole%20sanitaire%20sports%20pour%20tous.pdf>

FFDANSE :

https://www.artchange.fr/upload/documents/Cours_2020_2021/GUIDE_FFDANSE_RECOMMANDATIONS_SANITAIRES_V3_AOUT2020.pdf

Pour les employés, le non-respect des consignes qui leurs sont attribuées peut faire l'objet de sanctions prévues par le code du travail.

La mise en œuvre des mesures barrières renforcées Covid-19 est réalisée dans le cadre de l'alinéa 2 de l'article L.1321-5 du Code du Travail.

Table des matières

Préambule	1
Protection des personnes – consignes ministérielles	5
1. Rôles et responsabilités	6
A. Adhérent/cours d’essai	6
B. Professeur salarié	6
C. Professeur prestataire	6
D. Professeur bénévole.....	6
E. Salarié administratif	6
F. Comité Directeur	7
2. Mesures générales.....	7
A. Référent Covid-19 de La Flèche de Bordeaux	7
B. Recommandations sanitaires à la pratique sportive dans le contexte de l’épidémie de COVID-19	7
C. Désinfection des mains à l’entrée des bâtiments	7
D. Signalétique : affichages dans les bâtiments.....	7
E. Distanciation physique	8
F. Port du masque	8
G. Suppression des zones d’attentes.....	8
H. Désinfection des salles, parties communes et équipements	8
1) Salles d’activités	8
2) Accueil	8
3) Bureaux.....	9
4) Couloirs, escaliers, halls et WC.....	9
5) Méthode de nettoyage des sols	9
6) Méthode de nettoyage des tables, chaises et équipements sportifs communs (sacs de frappe,...):.....	9
I. Sanitaires et Vestiaires	10
1) Hygiène.....	10
J. Désinfection régulière des points de contact.....	10
K. Matériel personnel	10
1) Hygiène.....	10
2) Matériel sportif.....	11
L. Ventilation et Aération.....	11

M.	Communication – pédagogie.....	11
N.	Traçabilité – enregistrement des personnes présentes.....	11
O.	Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19.....	11
P.	Identification des cas contacts Covid-19.....	13
1)	Personne-contact à risque.....	13
2)	Personne-contact à risque négligeable.....	13
Q.	Facilitation des gestes de prévention :.....	13
R.	Accès à un référent COVID ville de Bordeaux.....	13
S.	Contrôle des accès.....	13
3.	Mesures pour chaque salle et parties communes.....	14
A.	Hall d’entrée (RDC).....	14
B.	Accueil (RDC).....	14
C.	Hall principal.....	15
D.	WC (RDC).....	16
E.	Grand dojo (RDC).....	16
F.	Petit dojo (RDC).....	17
G.	Salle d’arts (RDC).....	18
H.	Salle de cours (1er étage).....	18
I.	Escaliers bâtiment administratif rue Ulysse Despaux.....	19
J.	Salle de yoga (2nd étage).....	19
K.	Bureaux association (2nd étage).....	20
L.	Salle de boxe (RDC).....	20
M.	Escalier colimaçon bâtiment Impasse Ste Cadenne à droite à l’entrée de la salle de boxe.....	21
N.	Escalier bâtiment Impasse Ste Cadenne à gauche au fond de la salle de boxe.....	21
O.	Salle de musique (1er étage).....	22
P.	Salle de gymnastique (2nd étage).....	22

Protection des personnes – consignes ministérielles

ARRÊTER IMPÉRATIVEMENT TOUTE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET CONSULTER RAPIDEMENT UN MÉDECIN DEVANT L'APPARITION DES SIGNES D'ALERTE SUIVANTS :

- Douleurs thoraciques (dans la poitrine) ;
- Dyspnée : essoufflement anormal ;
- Palpitations : sensation que votre cœur bat trop vite ou irrégulièrement ;
- Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort ;
- Perte brutale du goût et/ou de l'odorat ;
- Fatigue anormale ;
- Température supérieure ou égale à 38° au repos à distance de l'activité ;
- Reprise ou apparition d'une toux sèche.

RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS DE PRATIQUE DES APS FIXÉES PAR LE GOUVERNEMENT EN APPLIQUANT NOTAMMENT LES MESURES BARRIÈRES ET LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE :

En application du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, dès qu'une activité physique ou sportive est pratiquée, qu'elle soit en intérieur ou en extérieur, la distanciation physique de 2 mètres doit être respectée sauf lorsque par sa nature même l'activité ne le permet pas.

Les mesures barrières doivent être maintenues :

- Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique ;
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées, etc.) ;
- L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette...) doit être proscrit ;
- L'utilisation de matériels sportifs personnels est privilégiée, à défaut, le matériel sportif commun est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation ;
- Le port du masque rend difficile la pratique d'un grand nombre de disciplines sportives, il n'est donc pas recommandé selon l'avis du Haut conseil de la santé publique du 31 mai 2020. Il peut cependant se justifier dans certaines situations où les mesures de distanciation ne pourraient pas être strictement respectées et si il est compatible avec la pratique de la discipline.

SUIVRE LES CONSEILS SUIVANTS :

- Respecter les 10 règles d'or des cardiologues du sport (<https://www.clubcardiosport.com/10-regles-or>);
- Ne pas prendre de paracétamol à titre préventif (risque de masquer la fièvre) ;
- Ne pas prendre d'anti-inflammatoire y compris aspirine et ibuprofène sans avis médical ;
- Ne pas s'automédiquer à l'hydroxychloroquine ;
- Ne pas pratiquer seul dans des zones isolées et/ou difficilement accessibles par les secours ;
- Surveiller sa température régulièrement au repos, à distance d'un exercice.

1. Rôles et responsabilités

A. Adhérent/cours d'essai

S'engage à respecter le protocole sanitaire lorsqu'il fréquente les bâtiments de La Flèche de Bordeaux. La fiche d'inscription rappelle l'acceptation de cet engagement.

B. Professeur salarié

Doit respecter le protocole sanitaire et s'assurer du respect du protocole sanitaire par ses élèves. Reporte au référent Covid-19 général, le directeur de La Flèche de Bordeaux, les besoins d'approvisionnement en matériel et consommables nécessaires à l'application du protocole sur son activité.

C. Professeur prestataire

S'engage à respecter le protocole sanitaire au travers de sa convention et à s'assurer du respect du protocole sanitaire par ses élèves. Reporte au référent Covid-19 général, le directeur de La Flèche de Bordeaux, les besoins d'approvisionnement en matériel et consommables nécessaires à l'application du protocole sur son activité.

D. Professeur bénévole

S'engage à respecter le protocole sanitaire au travers de sa convention et à s'assurer du respect du protocole sanitaire par ses élèves. Reporte au référent Covid-19 général, le directeur de La Flèche de Bordeaux, les besoins d'approvisionnement en matériel et consommables nécessaires à l'application du protocole sur son activité.

E. Salarié administratif

- Employés et bénévoles d'accueil doivent:
 - Respecter le protocole sanitaire
 - Reporter au référent Covid-19 général, le directeur de La Flèche de Bordeaux, les besoins d'approvisionnement en matériel et consommables nécessaires à l'application du protocole sur son activité.
 - S'assurer du respect du protocole sanitaire par les personnes se présentant à l'accueil
 - Faire le nettoyage classique et la désinfection des sols des bureaux
- Spécifiquement pour l'agent d'entretien :
 - Respecter le protocole sanitaire
 - Reporter au référent Covid-19 général, le directeur de La Flèche de Bordeaux, les besoins d'approvisionnement en matériel et consommables nécessaires à l'application du protocole sur son activité.
 - Faire le nettoyage classique des sols des locaux de l'association,
 - Faire la désinfection régulière :

- Des parties communes,
 - Des WC ouverts et de la robinetterie,
 - Des éléments de contact : poignées de portes, rampes d'escaliers, interrupteurs,...
- Spécifiquement pour le référent Covid-19 général:
 - s'assurer du respect du protocole sanitaire par les professeurs,
 - s'assurer des approvisionnements en matériel et consommables,
 - faire l'interface avec les administrations et autorités.

F. Comité Directeur

Définit le protocole sanitaire de La Flèche de Bordeaux.

S'assure du respect du protocole sanitaire par l'ensemble des parties prenantes de l'association de La Flèche de Bordeaux.

2. Mesures générales

A. Référent Covid-19 de La Flèche de Bordeaux

Le référent Covid-19 général est le Directeur de la Flèche de Bordeaux, et chaque Professeur salarié, Professeur prestataire, Professeur bénévole, est référent Covid-19 pour la section ou le groupe d'adhérents qu'il encadre.

B. Recommandations sanitaires à la pratique sportive dans le contexte de l'épidémie de COVID-19

Tant que le contexte épidémique est présent, il est préconisé de prendre sa température chez soi, avant de se rendre à La Flèche de Bordeaux.

En cas de fièvre ou de symptômes de type Covid-19 : La personne doit informer le référent Covid-19 général de La Flèche de Bordeaux, rester chez lui et contacter son médecin traitant.

C. Désinfection des mains à l'entrée des bâtiments

Toutes les personnes entrant dans les bâtiments de La Flèche de Bordeaux se servent en gel hydroalcoolique en libre-service avant de rentrer dans l'accueil ou d'aller à leur activité.

D. Signalétique : affichages dans les bâtiments

Dans le hall d'entrée, à côté de l'accueil sont affichées les règles sanitaires générales à appliquer dans les locaux de La Flèche de Bordeaux.

Chaque pièce ou salle est munie d'un affichage rappelant les règles à respecter pour son usage. Pour les salles d'activités, les professeurs doivent veiller à leur respect par les élèves.

Les parcours à utiliser sont fléchés au sol et/ou balisés sur les murs, les utilisateurs sont tenus de les respecter pour éviter les croisements en se rendant à leur salle. Lors des déplacements, veiller à respecter une distance de 1m en statique et 2m en dynamique entre les personnes.

E. Distanciation physique

En dehors des activités sportives nécessitant la rupture de la distanciation physique et/ou le retrait du masque, l'application des gestes barrières de protections sanitaires est impérative ainsi que le maintien d'une distanciation physique d'au moins 1m.

F. Port du masque

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des bâtiments de l'association et la file d'attente de l'accueil, hors des activités nécessitant son retrait.

Pendant l'entraînement, les personnes pratiquant une activité sportive doivent retirer leur masque. Il sera porté dans l'enceinte des bâtiments avant et dès la fin de séance.

Les professeurs sont tenus de porter un masque en tout temps lorsqu'ils sont dans les bâtiments de La Flèche de Bordeaux, sauf lorsqu'ils montrent un exercice ou effectuent un exercice avec leurs élèves.

Pour les sections sportives affiliées à une fédération, voir le protocole sanitaire fédéral concernant le port du masque.

G. Suppression des zones d'attentes

Les zones d'attentes internes (hall d'entrée, grand hall en face du Dojo, palier en face de la salle de yoga,...) sont supprimées. Les élèves attendront en tenue leur professeur à l'entrée de La Flèche de Bordeaux, en respectant la distanciation sociale et le port du masque.

Chaque professeur récupèrera son groupe d'élèves à l'entrée de La Flèche de Bordeaux lorsque la salle sera prête à accueillir les élèves. Les élèves n'ayant pas eu le temps de s'inscrire à l'accueil en début de cours auront la possibilité de le faire après leur cours d'essai.

H. Désinfection des salles, parties communes et équipements

1) Salles d'activités

Avant d'aller chercher ses élèves pour chaque créneau et à la fin de son dernier créneau quotidien, chaque professeur assurera la désinfection de la salle qu'il utilise :

- Pour les salles de sports :
 - o Surface de pratique,
 - o Surface d'accueil de la salle, y compris la table si présente,
 - o Surface de dépôt des effets personnels, y compris chaises et bancs si utilisés par les élèves.
- Pour les salles de cours : Tables, chaises et sols,
- Pour la salle de musique : Instruments, tabourets et sol.

2) Accueil

Les employés en charge de l'accueil du public sont en charge de la désinfection du bureau d'accueil.

- Le sol, les bureaux, les chaises, les périphériques (claviers, souris, imprimante) le téléphone et les poignées de portes seront désinfectées par l'agent d'accueil en début de chaque journée,
- Les chaises, tables et hygiaphones d'accueil seront désinfectées plusieurs fois par jour.

3) Bureaux

Chaque utilisateur d'un bureau est responsable de sa désinfection avant et après usage

- Le sol, les bureaux, les chaises, les périphériques (claviers, souris, imprimante) le téléphone et les poignées de portes seront désinfectées par l'agent d'accueil en début de chaque journée.

4) Couloirs, escaliers, halls et WC

L'employé d'entretien est responsable du nettoyage et de la désinfection des parties communes

- Nettoyage classique des sols des locaux de l'association,
- Désinfection régulière :
 - o Des WC ouverts et de la robinetterie,
 - o Des éléments de contact : poignées de portes, rampes d'escaliers, interrupteurs,...

5) Méthode de nettoyage des sols

Matériel : Balais microfibre + désinfectant en spray de type « Citrus ND » ou « Citrus ND PAE » répondant à la norme EN 14476 + gants vinyle (disponibles à l'accueil)

Méthode :

1. Pulvériser sur la serpillère (MOP) du balais microfibre le désinfectant en spray.
2. Etaler le désinfectant sur le sol à l'aide du balai jusqu'à épuisement du produit contenu dans la MOP : appliquer la MOP sur le sol et pousser le balai en marchant.
3. Recommencer les étapes 1 et 2 jusqu'à ce que la totalité de la surface de la salle soit traitée.

6) Méthode de nettoyage des tables, chaises et équipements sportifs communs (sacs de frappe,...):

Matériel : Tissus d'essuyage jetable + désinfectant en spray pour surface de type « Citrus ND » ou « Citrus ND PAE » EN 14476 + gants vinyle (disponible à l'accueil)

Méthode :

1. Pulvériser sur le tissu d'essuyage jetable le désinfectant en spray

2. Etaler le désinfectant sur les surfaces à l'aide du tissu d'essuyage jetable jusqu'à épuisement du produit contenu dans le tissu.
3. Recommencer les étapes 1 et 2 jusqu'à ce que la totalité de la surface de la salle soit traitée.

I. Sanitaires et Vestiaires

Tous les vestiaires de tous les bâtiments et les WC du bâtiment côté Impasse Ste Cadenne sont condamnés. La Flèche de Bordeaux ne conserve qu'un WC hommes et un WC femmes ouvert pour assurer l'application du protocole sanitaire. Il est conseillé aux adhérents de se rendre aux WC avant et après leur cours pour limiter la circulation dans les bâtiments.

Les utilisateurs des locaux sont invités se rendre à leur activité en tenue de sport, éventuellement sous un survêtement pour ne pas salir leur tenue pendant le trajet jusqu'à l'association.

Les utilisateurs des locaux sont invités à venir avec leur bouteille d'eau personnelle suffisante pour leur entraînement afin d'éviter de devoir la remplir aux WC pendant le cours.

Dans les WC ouverts, la distanciation entre les personnes est maintenue par fermeture d'un urinoir sur deux et d'un lavabo sur deux. La distanciation de 1m entre les personnes est à respecter à tout moment.

1) Hygiène

Les WC ouverts seront nettoyés plusieurs fois par jour.

J. Désinfection régulière des points de contact

Désinfection supplémentaire en cours de journée des points contacts (poignées de porte, robinets, interrupteurs, rampes d'escalier, ...)

K. Matériel personnel

1) Hygiène

Chaque personne doit venir à son activité avec sa réserve personnelle de gel hydroalcoolique:

- Les personnes pratiquant pieds nus doivent avant et après entraînement, se désinfecter les mains et pieds au gel hydroalcoolique avant de marcher pieds nus. Ils sont tenus d'apporter des sandales pour marcher dans la salle, en dehors de la surface de pratique.
- Les personnes pratiquant un sport de combat avec des chaussures doivent avant et après entraînement, se laver les mains ou les désinfecter au gel hydroalcoolique.

- En fin d'entraînement l'intégralité des équipements personnels utilisés doit être désinfectée.

2) Matériel sportif

Le prêt de matériel personnel (gants de boxe, équipements de protection, armes,...) par l'association ou les prestataires est interdit. Il est demandé aux élèves d'amener l'intégralité du matériel personnel dont ils ont besoin : affaires de sport, armes, gourde/bouteille d'eau, baguettes (batterie),... et de ne pas les partager avec les autres élèves. La vente de matériel de sport dans les locaux de La Flèche de Bordeaux est interdite.

L. Ventilation et Aération

Chaque jour, à la prise de fonctions du référent Covid-19 général :

- Ouvrir les fenêtres des salles pour aérer si la météo le permet,

Chaque soir à la fin du dernier cours dans chaque salle :

- Fermer toutes les fenêtres.

M. Communication – pédagogie

Le référent Covid-19 briefera les professeurs, référents covid-19 pour leurs sections, et les employés administratifs sur les procédures à appliquer. Ces derniers pourront le consulter au besoin afin de mettre en place au mieux le protocole.

Chaque professeur, référent covid-19 sa section, briefera ses élèves sur l'application du protocole Covid-19 concernant sa discipline et l'usage de la salle.

N. Traçabilité – enregistrement des personnes présentes

Afin de pouvoir faire un suivi rigoureux des personnes présentes au cours, et pour pouvoir faire le suivi des personnes contact en cas de cas de Covid-19 déclaré chez toute personne accédant aux locaux de La Flèche de Bordeaux, il est demandé à tous les professeurs de faire un appel rigoureux au début chaque cours récoltant date et heure du cours puis les nom, prénom, email et numéro de téléphone et signature de chaque personne ou du tuteur légal.

Les outils d'émargements (cahier + stylo + gel hydroalcoolique) seront à récupérer à l'accueil 15 minutes avant le début de chaque cours par le professeur.

O. Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19

Pour les détails de la procédure, suivre la fiche « covid-19_conduite_tenir_suspicion.pdf ».

Dans le contexte actuel, toute personne ayant de la fièvre et/ou de la toux/une difficulté respiratoire/à parler ou à avaler/perte du goût et de l'odorat est susceptible d'être atteinte par le Covid-19.

La base de la prise en charge repose sur : Isolement / protection / recherche de signe de détresse :

1. Il est recommandé d'isoler la personne en la guidant si possible vers un lieu dédié en appliquant immédiatement les gestes barrières (distanciation physique et port d'un masque chirurgical de préférence)
2. En l'absence de signe de détresse : La personne doit prendre contact avec son médecin traitant avant d'organiser son retour au domicile, avec un masque, de préférence avec son véhicule personnel. Il est nécessaire d'exclure les transports en commun.
3. En cas de signe de détresse :
 - a) Appelez le SAMU en composant le 15 :
 - b) 1° se présenter,
 - c) 2° présenter la situation en quelques mots (pour qui, quels symptômes),
 - d) 3° donner le numéro de téléphone sur lequel vous êtes joignable,
 - e) 4° indiquer la localisation précise et les moyens d'accès.
4. Après la prise en charge de la personne, prévenez le service de santé de référence (médecin fédéral, médecin de l'établissement) et suivre ses consignes ;
5. Préparer la liste des cas contacts sur 10 jours afin de faciliter le contact tracing et évaluer le risque de contamination ;
6. La personne devra réaliser un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé ;
7. Si le cas Covid-19 est confirmé par un test positif, la personne devra s'isoler pendant une période de 14 jours et procéder à un nouveau test RT-PCR ;
 - a) Prendre contact avec l'Agence Régionale de Santé : <https://www.ars.sante.fr/>,
 - b) Alerter les cas contacts (liste des personnes ayant été en contact sur 10 jours),
 - c) Prendre contact avec la préfecture de la Gironde,
 - d) Prendre contact avec le service des sports de la mairie de Bordeaux.
8. Si le test est négatif, la personne concernée pourra sortir de l'isolement.
9. L'activité du club peut se poursuivre dans les conditions fixées par l'ARS.

P. Identification des cas contacts Covid-19

1) Personne-contact à risque

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex : conversation, repas, flirt, accolades, embrassades).
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).
- Une personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable, par exemple : famille, même chambre ou ayant eu un contact direct, en face à face, à moins d'1 mètre du cas confirmé, etc. Une personne ayant eu un contact ponctuel étroit (< 1 mètre) et/ou ayant partagé un espace confiné prolongé (> 15 minutes) avec un cas confirmé.

2) Personne-contact à risque négligeable

- Toutes les autres situations de contact que celles visées ci-dessus,
- Personne déjà atteinte de la Covid-19 avec une confirmation par RT-PCR ou sérologie dans le cadre d'un diagnostic de rattrapage, guérie ou encore malade.

Q. Facilitation des gestes de prévention :

- Mise à disposition, de savons, papiers à usage uniques et poubelles dans les sanitaires,
- Mise à disposition à l'entrée/sortie du bâtiment d'une poubelle pour les masques usagés.

R. Accès à un référent COVID ville de Bordeaux

- Affichage d'un contact téléphonique Mairie de Bordeaux à l'entrée de l'équipement.
- Appliquer de manière systématique le guide de procédures COVID de la ou les fédérations de rattachement.

Ce protocole évoluera pour mettre en œuvre toute nouvelle disposition qui pourrait devoir être mise en œuvre dans le cadre de futures directives gouvernementales, municipales ou fédérales concernant l'utilisation des équipements sportifs.

S. Contrôle des accès

Seuls les adhérents, les professeurs conventionnés, les employés et les bénévoles sont autorisés à rentrer dans les locaux de La Flèche de Bordeaux au-delà du sas d'entrée et de l'accueil.

Les parents qui viennent amener et récupérer leurs enfants les déposeront à l'entrée et les attendront à l'extérieur des bâtiments de La Flèche de Bordeaux.

3. Mesures pour chaque salle et parties communes

A. Hall d'entrée (RDC)

1) Circulation

- Référent Covid-19 général : Ouvrir les deux pans de la porte principale
- Référent Covid-19 général : Ouvrir la porte codée
- Suivre les marquages au sol et respecter la séparation physique des flux de personnes :
 - Sens d'entrée
 - Sens de sortie
 - Espaces à respecter dans la file d'attente pour l'accueil
 - Barrière physique entre le flux de personnes entrantes et le flux de personnes sortantes

2) Hygiène

- Employé d'entretien : Nettoyage classique
- Employé d'entretien : Désinfection quotidienne des éléments de contact : poignées de portes, rampes d'escaliers, interrupteurs,...
- Désinfection des mains au gel hydroalcoolique (distributeur présent)
- Masque obligatoire

3) Distanciation

- Respecter les distances de sécurité (1m)

4) Ventilation

- Référent Covid-19 général : Ouvrir les deux pans de la porte principale
- Référent Covid-19 général : Ouvrir la porte codée

B. Accueil (RDC)

1) Circulation

- Chaque membre d'accueil, employé ou bénévole, assurant la réception du public attend à son poste derrière l'hygiaphone
- Chaque membre d'accueil, reçoit une personne à la fois, dans la limite de une personne reçue ou groupe parent + enfant par poste d'accueil
- Chaque personne reçue attend dans la file d'attente extérieure à l'accueil d'être appelée avant de rentrer dans l'accueil

2) Hygiène

- Référent Covid-19 général : Désinfection quotidienne des éléments de contact : poignées de portes, rampes d'escaliers, interrupteurs,...
- Référent Covid-19 général : Désinfection du bureau d'accueil (sol + tables + chaises + hygiaphones + portes) quotidien,
- Employés d'accueil : Utiliser les hygiaphones en plexiglass de sécurité pour accueillir le public.
- Masque obligatoire,
- Désinfection des mains au gel hydroalcoolique (distributeur présent).

3) Distanciation

Garder les distances entre les personnes (1m) et un écart de 1 m entre les personnes devant la porte.

4) Ventilation

- Référent Covid-19 général/employés d'accueil : Ouvrir la fenêtre et les 2 portes

C. Hall principal

1) Circulation

- Suivre les marquages au sol et respecter les directions données par les affichages pour l'accès aux salles

2) Hygiène

- Employé d'entretien : Nettoyage classique
- Employé d'entretien : Désinfection quotidienne des éléments de contact : poignées de portes, rampes d'escaliers, interrupteurs,...

3) Distanciation

- Respecter les distances de sécurité (1m)

4) Ventilation

- Ouvrir et garder ouvertes :
 - La porte codée du hall d'entrée
 - Les portes du dojo
 - Les portes de la salle de boxe
 - Les fenêtres de la salle de boxe

D. WC (RDC)

1) Hygiène

- Masque obligatoire
- Chaussures obligatoires
- Chaque utilisateur doit se laver les mains
- Employé d'entretien : Vérifier la présence de savon et papier essuie main
- Employé d'entretien : Nettoyage et désinfection des WC 2 fois par jour avec enregistrement des dates et heures de nettoyage

2) Distanciation

- Respecter les distances de sécurité (1m)
- Respecter la condamnation des urinoirs (2 sur 4 disponibles)
- Respecter la condamnation du lavabo (1 sur 2 disponibles)

3) Ventilation

Laisser ouvertes les portes d'accès principales

E. Grand dojo (RDC)

1) Circulation

- Ouverture totale des double-portes.
- Respecter les sens d'entrée et sortie fléchés.
- Accès Dojo (entrée/sortie) : porte de gauche,
- Accès Boxe/Gym/musique (entrée/sortie) : porte de droite.

2) Hygiène

- Professeur : Désinfecter au début et à la fin de chaque cours avec un spray désinfectant + balais microfibre :
 - la surface de combat (tatamis)
 - le sol d'entrée
 - la zone de stockage des effets personnels (sol, bancs, chaises,...)
- Professeur : Le masque peut être enlevé durant l'activité en cas de pratique d'un exercice avec les élèves ou démonstration
- Professeur et adhérents : Se désinfecter les mains et les pieds au gel hydroalcoolique avant de rentrer sur la surface de combat
- Professeur et adhérents : Marcher sur la surface d'entrée avec des sandales/tongs

- Adhérents : Venir en tenue de sport et avec son équipement personnel, sa réserve d'eau personnelle, sa réserve personnelle de gel hydroalcoolique. Pas de prêt de matériel de la part de l'établissement (ex : gants de boxe,...).
- Adhérents : Désinfection par les élèves du matériel au début ou à la fin du cours
- Adhérents : Le masque peut être enlevé durant l'activité

3) Distanciation

- Respect des distanciations émises par les règlements fédéraux entre utilisateurs.

4) Ventilation

- Professeur : Ouvrir et garder ouvertes :
 - Les deux portes du hall d'entrée
 - Les portes du dojo
 - Les portes de la salle de boxe
 - Les fenêtres de la salle de boxe

F. Petit dojo (RDC)

1) Circulation

- Professeur : Ouverture des deux portes.
- Respecter les sens d'entrée et sortie fléchés.
- Entrée : porte de gauche,
- Sortie : porte de droite.

2) Hygiène

- Professeur : Désinfecter avec un spray désinfectant + balais microfibre :
 - la surface de combat (tatamis)
 - le sol d'entrée (stockage des effets personnels) à la fin de chaque cours
- Professeur : Le masque peut être enlevé durant l'activité en cas de pratique d'un exercice avec les élèves ou démonstration.
- Adhérents : Venir en tenue de sport et avec son équipement et pas de prêt de matériel de la part de l'établissement (comme les gants)
- Adhérents : désinfection par les élèves du matériel au début ou à la fin du cours
- Adhérents : Le masque peut être enlevé durant l'activité

3) Distanciation

- Respect des distanciations émises par les règlements fédéraux entre utilisateurs.

4) Ventilation

- Professeur : Ouvrir et garder ouvertes :
 - Les deux portes du hall d'entrée
 - Les portes du dojo
 - Les portes de la salle de boxe
 - Les fenêtres de la salle de boxe

G. Salle d'arts (RDC)

1) Circulation

- Professeur : Ouverture de la porte
- Eviter les croisements au niveau de la porte d'entrée : point d'attente/observation avant de passer la porte.

2) Hygiène

- Professeur : Désinfecter les tables, les chaises et le sol en début et fin de chaque cours
- Masque obligatoire
- Se désinfecter les mains au gel hydro-alcoolique en début de cours

3) Distanciation

- Respect des distanciations (1m)

4) Ventilation

- Professeur : Ouverture de la fenêtre et de la porte d'entrée.

H. Salle de cours (1er étage)

1) Circulation

- Eviter les croisements au niveau de la porte d'entrée : point d'attente/observation avant de passer la porte.

2) Hygiène

- Professeur : Désinfecter les tables, les chaises et le sol en début et fin de chaque cours
- Masque obligatoire
- Se désinfecter les mains au gel hydro-alcoolique en début de cours

3) Distanciation

- Respect des distanciations (1m)

4) Ventilation

- Ouverture des fenêtres

I. Escaliers bâtiment administratif rue Ulysse Despaux

1) Circulation

- Suivre le fléchage

2) Distanciation

- Respect des distanciations (1m)

3) Ventilation

- Ouvrir la fenêtre en haut de la cage d'escalier et la porte en bas de la cage d'escalier

J. Salle de yoga (2nd étage)

1) Circulation

- Eviter les croisements au niveau de la porte d'entrée : point d'attente/observation avant de passer la porte.

2) Hygiène

- Professeur : Désinfecter au début et à la fin de chaque cours avec un spray désinfectant + balais microfibre le sol de la salle dont la zone de dépôts des effets personnels des élèves
- Professeur : Le masque peut être enlevé durant l'activité en cas de pratique d'un exercice avec les élèves ou démonstration
- Adhérents : Venir en tenue de sport et avec son équipement personnel, sa réserve d'eau personnelle, sa réserve personnelle de gel hydroalcoolique. Pas de prêt de matériel de la part de l'établissement (ex : tapis,...).
- Adhérents : Désinfection par les élèves du matériel à la fin du cours
- Adhérents : Le masque peut être enlevé durant l'activité

3) Distanciation

- Respect des distanciations émises par les règlements fédéraux entre utilisateurs, ou 1m en activité statique et 2m en activité dynamique

4) Ventilation

- Professeur : Ouverture des fenêtres en début de cours. Fermeture des fenêtres après le dernier cours de la journée.

K. Bureaux association (2nd étage)

1) Circulation

- Eviter les croisements au niveau de la porte d'entrée : point d'attente/observation avant de passer la porte.

2) Hygiène

- Masque obligatoire

3) Distanciation

- Respect des distanciations (1m)

4) Ventilation

- Ouverture des fenêtres et des portes des bureaux lors de leur utilisation

L. Salle de boxe (RDC)

1) Circulation

- Professeur : Ouverture des deux portes communicant avec le Dojo :
 - porte de gauche : entrée
 - porte de droite : sortie
- Respecter les sens d'entrée et sortie fléchés.

2) Hygiène

- Professeur : Désinfecter au début et à la fin de chaque cours avec un spray désinfectant + balais microfibre ou chiffon jetable:
 - la surface de combat (ring : sol + cordes + coins du ring)
 - le sol synthétique (tout le reste de la salle)
 - les équipements : sacs de boxe, pattes d'ours,...
 - la zone de dépôts des effets personnels des élèves (sol, bancs, chaises,...)
- Professeur : Le masque peut être enlevé durant l'activité en cas de pratique d'un exercice avec les élèves ou démonstration
- Professeur et adhérents : Se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique avant de commencer le cours
- Adhérents : Venir en tenue de sport et avec son équipement personnel, sa réserve d'eau personnelle, sa réserve personnelle de gel hydroalcoolique. Pas de prêt de matériel de la part de l'établissement (ex : gants de boxe, tapis, corde à sauter...).
- Adhérents : Désinfection par les élèves du matériel personnel à la fin du cours
- Adhérents : Le masque doit être enlevé durant l'activité

3) Distanciation

- Respect des distanciations émises par les règlements fédéraux entre utilisateurs.

4) Ventilation

- Il est interdit à toute personne d'arrêter la ventilation et/ou l'extraction d'air.
- Professeur : Ouvrir et garder ouvertes :
 - Les portes de la salle de boxe
 - Les fenêtres de la salle de boxe
 - Après le dernier cours de la journée : fermer les fenêtres de la salle

M. Escalier colimaçon bâtiment Impasse Ste Cadenne à droite à l'entrée de la salle de boxe

1) Circulation

- Escalier montant uniquement
- Eviter les croisements : point d'attente/observation avant de s'engager dans l'escalier.

2) Hygiène

- Masque obligatoire

3) Distanciation

- Respect des distanciations (1m)

4) Ventilation

- Ouvrir la fenêtre en haut de la cage d'escalier et la porte en bas de la cage d'escalier

N. Escalier bâtiment Impasse Ste Cadenne à gauche au fond de la salle de boxe

1) Circulation

- Depuis la salle de Gymnastique : descente uniquement
- Accès à la salle de batterie : montée et descente

2) Hygiène

- Masque obligatoire

3) Distanciation

- Respect des distanciations (1m)

4) Ventilation

- Ouvrir la fenêtre en haut de la cage d'escalier et la porte en bas de la cage d'escalier

O. Salle de musique (1er étage)

1) Circulation

- Eviter les croisements au niveau de la porte d'entrée : point d'attente/observation avant de passer la porte.

2) Hygiène

- Masque obligatoire,
- Se désinfecter les mains au gel hydro-alcoolique en début de cours
- Professeur : désinfecter les batteries, les sièges et le sol en début et fin de chaque cours : balais avec produit désinfectant.
- Elèves : amener son matériel personnel : baguettes, réserve d'eau personnelle, réserve de gel hydroalcoolique personnelle.

3) Distanciation

- Respect des distanciations (1m)

4) Ventilation

- Professeur :
 - En début de cours, ouvrir et garder ouvertes les fenêtres de la salle de batterie.
 - Après le dernier cours de la journée : fermer les fenêtres de la salle

P. Salle de gymnastique (2nd étage)

1) Circulation

- Respecter les sens d'entrée et sortie fléchés :
 - Entrée par l'escalier en colimaçon
 - Sortie par l'escalier côté impasse Ste Cadenne

2) Hygiène

- Professeur : Désinfecter au début et à la fin de chaque cours avec un spray désinfectant + balais microfibre ou chiffon jetable:
 - le sol synthétique
 - les équipements utilisés : sacs de boxe, pattes d'ours,...
 - la zone de dépôts des effets personnels des élèves (sol, bancs, chaises,...)

- Professeur : Le masque peut être enlevé durant l'activité en cas de pratique d'un exercice avec les élèves ou démonstration
- Professeur et adhérents : Se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique avant de commencer le cours
- Adhérents : Venir en tenue de sport et avec son équipement personnel, sa réserve d'eau personnelle, sa réserve personnelle de gel hydroalcoolique. Pas de prêt de matériel de la part de l'établissement (ex : gants de boxe, tapis, corde à sauter...).
- Adhérents : Désinfection par les élèves du matériel personnel à la fin du cours
- Adhérents : Le masque peut être enlevé durant l'activité

3) Distanciation

- Respect des distanciations émises par les règlements fédéraux entre utilisateurs.

4) Ventilation

- Il est interdit à toute personne d'arrêter la ventilation et/ou l'extraction d'air.
- Professeur : Ouvrir et garder ouvertes :
 - En début de cours, ouvrir et garder ouvertes les fenêtres de la salle de gymnastique des deux côtés de la salle.
 - Après le dernier cours de la journée : fermer les fenêtres de la salle

Le comité directeur
de La Flèche de Bordeaux